



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

\*\*\*

Direction Générale de l'Éducation  
et des Enseignements

Département des affaires financières

Bureau des bourses et allocations d'étude

BP 20673 – 98713 PAPEETE

TEL 40 470 576 / 40 470 577 - FAX 40 470 580

Email : bsup@education.pf

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

## FORMULAIRE DE DEMANDE

### «TITETI TURU HA'API'IRA'A»

par voie de réquisition

par voie de remboursement

Le dispositif «Titeti Turu Ha'api'ira'a» donne droit **aux étudiants boursiers du Pays**, par année scolaire ou universitaire, à la prise en charge à 100 % par la Polynésie française, par les voies et selon les tarifs les plus économiques, des frais de transport aérien pour un voyage aller et retour entre sa résidence en Polynésie française et son établissement d'enseignement en métropole ou à l'étranger (article 3 de l'arrêté n° 640/CM du 17 avril 2014 – JOPF du 25/04/2014).

Je soussigné(e), **étudiant boursier**,

Nom – Prénom : \_\_\_\_\_

N° de téléphone en Polynésie française : \_\_\_\_\_ E mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Si tierce personne qui viendra récupérer l'original de la réquisition pour la déposer auprès de la compagnie aérienne :  
Nom, prénom et contact téléphonique : \_\_\_\_\_

demande le bénéfice du transport au titre du «Titeti Turu Ha'api'ira'a» pour l'année universitaire 2015/2016.  
Je joins **les pièces obligatoires** pour :

**une demande de réquisition** (à déposer au minimum 15 jours avant la date de départ)  
- Attestation de pré inscription ou certificat de scolarité,  
- Photocopie du passeport en cours de validité,  
- Factures pro forma établies par **Air Tahiti Nui et Air France** et libellées au nom de la Direction Générale de l'Éducation et des Enseignements – La réquisition sera délivrée en faveur de la compagnie aérienne qui proposera le tarif le moins cher. **Important** : la gestion des dates d'option est de la responsabilité des étudiants.

**une demande de remboursement** (à déposer **au plus tard le 31 octobre**, sauf pour les rentrées universitaires postérieures à cette date, le dossier doit être transmis au plus tard un mois après la date de rentrée effective)  
- Certificat de scolarité,  
- Factures pro forma établies par **Air Tahiti Nui et Air France**,  
- **ORIGINAL** de la facture acquittée du billet d'avion de l'étudiant. **Attention** : le montant du remboursement sera effectué à hauteur du tarif proposé par la compagnie aérienne la moins chère,  
- Carte(s) d'embarquement,  
- Relevé d'identité bancaire **au nom de l'étudiant**.

Je déclare sur l'honneur ne pas bénéficier d'une autre aide individuelle versée par une personne publique, au titre du même déplacement.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans ce formulaire.

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature de l'étudiant ou d'un des parents responsables  
(ou tuteur) si l'étudiant est mineur